



## Primes RENOLUTION

### ATTESTATION DE L'ENTREPRENEUR - VOLET TECHNIQUE ACCESSOIRES DE TOITURE (E4)

Version du 01/02/2023

Il y a deux types d'Attestations d'entrepreneur : un volet «Informations générales» et ce «volet technique». Si vous demandez plusieurs primes en même temps, il faut remplir la partie «Informations générales» une seule fois par entrepreneur. Le «volet technique» est à remplir pour chaque prime demandée. Veuillez joindre toutes ces attestations lors de votre demande de Primes RENOLUTION.

## 1. Renseignements concernant les travaux éligibles

Cochez les travaux qui ont été effectués et complétez le montant total (HTVA), tels que compris dans la ou les factures.

- Les travaux relatifs aux accessoires de toiture inclinée ou plate tels que :
  - Les corniches :
  - Les descentes d'eau :
  - Les avaloirs :
  - La structure et l'étanchéité des lucarnes (chien-assis de maximum 3m<sup>2</sup>) :
  - Les fenêtres de toiture :
  - Les tourelles :
  - Les gouttières :
  - Les planches de rives et couvre-murs :
  - La démolition et la reconstruction des souches de cheminée extérieures à l'exclusion de leur cimentage :
  
- Le montant total (HTVA) des travaux : \_\_\_\_\_ , \_\_\_\_\_ €

## 2. Renseignements concernant la localisation des travaux

Indiquez le plus précisément possible la localisation des travaux au sein du logement (étage et pièce concernée, situation précise dans la pièce, emplacement extérieur de la zone concernée sur la parcelle, etc.) :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## 3. Signature de l'entrepreneur·e

Fait le \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

À \_\_\_\_\_

Signature et cachet